

Lieux de la formation :

Les exercices aux cours théoriques du code de la route, au leçons, aux cours collectifs, aux rendez-vous pédagogiques, aux évaluations, aux séances de conduite et pour l'examen pratique : aurons lieux, ainsi que les débuts et fins de séances, à l'agence de la société « sarl auto ecole du Cap Horn », en libre accès (dans la limite légale autorisée de personnes, hors ordre de limitation), aux heures d'ouverture de l'agence et selon les heures habituelles ou de rendez-vous, également afin de prendre et déposer le véhicule, ou, pour la formation pratique, de tout autre endroit préalablement défini, avec une adresse précise et une heure précise, dans la logique de la vie privée de l'élève, qui peut-être son domicile, son établissement scolaire, son travail, ou tout autre endroit justifié par lui-même en tant que majeur ou ses parents ou son responsable légal pour les mineurs, le temps de trajet restant alors à l'enseignant afin de faire le chemin jusqu'à l'agence sera décompté du temps effectif de conduite prévu pour l'élève.

Toutes les séances et rendez-vous doivent être annulées au préalable 2 jours à l'avance.

Formation à la levée de la boîte automatique « levée B78 »

Formation Permis « BEA » à « manuelle » : 7h minimum	- 400 €
- Les frais d'inscription	
- L'évaluation de départ obligatoire	47 €
- Kit pédagogique (livret de conduite)	
- heures de conduite, 6h minimum (selon évaluation).....	282 €
- Heure de conduire supplémentaire	47 €

Mode de règlement, lors de l'inscription :

- Paiement comptant à l'inscription.

Pièces à fournir (au format PDF par mail) :

- 1 copie couleur de la carte d'identité (recto verso)
- 3 photos d'identité (de préférence Ephoto numérique avec signature)
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture de gaz, eaux, électricité, téléphone, ou une feuille d'impôts), si le justificatif n'est pas au même nom :
- & une attestation manuscrite d'hébergement,
- & une copie de la carte d'identité de la personne citée sur le justificatif de domicile ,
- 1 copie des permis déjà obtenus, dont le permis B mention B78,
- 1 copie de de l'ASSR2 (pour les moins de 21ans)
- 1 copie de la JDC ou une attestation de situations vis à vis du service national (pour les 17-24ans)

La formation est réalisée sous la présence effective et constante de l'enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.



Ne pas jeter sur la voie publique
Suivez nous Sur nos pages



Tarif valable 6 mois, jusqu'au 01/07/2021

Le Cap Horn

Agrément n° E0602964910
10 Rue de Pont l'Abbé
29000 Quimper

Email : autoecoleducaphorn@gmail.com

Tél : 02.98.53.70.90
Portable : 06.07.54.90.29
auto-ecole-quimper.com

Du lundi au mercredi : 09h00 - 12h00

Jeudi : Fermé
Vendredi : 09h00 - 12h00
Samedi : Fermé

Le Cap Horn

Agrément n° E0602964910
10 Rue de Pont l'Abbé
29000 Quimper

Email : autoecoleducaphorn@gmail.com

Tél : 02.98.53.70.90
Portable : 06.07.54.90.29
auto-ecole-quimper.com

Du lundi au mercredi : 09h00 - 12h00

Jeudi : Fermé
Vendredi : 09h00 - 12h00
Samedi : Fermé

Programme et déroulement de la formation à la levée de la boîte automatique « levée B78 » :

Conditions d'organisation de la formation

Elle est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesse manuelle appartenant à l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière agréé ou professionnelle agréé.

Dans le véhicule prennent place l'enseignant de la conduite installé à l'avant droit et l'élève installé au poste de conduite.

La formation débute par un trafic nul ou faible et se poursuit sur les voie ouverte à la circulation, dans des situations et conditions de circulation variées.

Objectif de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesse manuelle de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Structure et contenu de la formation

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule. Elle comprend deux séquences :

Séquence 1, Durée de 2h :

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre,
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Une partie de cette séquence, limitée à 1h, peut-être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesse manuelle.

Séquence 2, Durée de 5h :

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite.
- Être en capacité de diriger le véhicule en adoptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

Attestation de suivi de formation

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesse manuelle, par les titulaires de permis de conduire de la catégorie B limitée aux véhicules à changement de vitesse automatique pour des raisons non-médicales.

Avertissement

Le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesse manuelle qu'à compter du jour où il est en possession du titre de conduite définitif correspondant.

Déroulement de la formation des titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules à changement de vitesse automatique pour des raisons non-médicales en vue de conduire des véhicules à changement de vitesse manuelle de cette même catégorie.

Un véhicule code 78 limite la conduite aux véhicules à changement de vitesse automatique pour des raisons non-médicales. Permis B code 78

Le permis B est obligatoire pour conduire un véhicule à vitesse manuelle.

Il faut avoir obtenu le permis B code 78 depuis au moins 3 mois pour suivre une formation pratique de 7h minimum assurée par une auto-école.

L'évaluation de départ

L'évaluation de départ est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation. Cette séance d'entretien, d'observations et d'exercices dure entre 30 et 50min.

Objectif de l'évaluation :

- Permet de savoir qu'elles sont vos motivations, vos prérequis en matière de connaissances (du véhicule et psychomotrices) et l'expérience que vous avez déjà acquises,
- Permet de prévoir la durée de la formation, le prévisionnel des heures de conduite nécessaire ainsi que sa proposition chiffrée.

Le moyen utilisé :

- L'évaluation est effectuée en voiture, à l'aide d'un formulaire papier.

La formation pratique

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- Emprunter des routes droite, négocier des virages
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Dépasser et croiser des véhicules
- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt,
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'enseignant réalise un bilan de compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'enseignant s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vous faiblesse. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitué par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de la formation, l'expert vous remet une attestation de formation.

Vous devez déclarer cette nouvelle mention, à l'aide de cette attestation, sur le site de l'ANTS pour faire apparaître celle-ci.

Le Cap Horn

Agrément n° E0602964910
10 Rue de Pont l'Abbé
29000 Quimper

Email : autoecoleducaphorn@gmail.com

Tél : 02.98.53.70.90
Portable : 06.07.54.90.29
auto-ecole-quimper.com

Du lundi au mercredi : 09h00 - 12h00

Jeudi : Fermé
Vendredi : 09h00 - 12h00
Samedi : Fermé

Le Cap Horn

Agrément n° E0602964910
10 Rue de Pont l'Abbé
29000 Quimper

Email : autoecoleducaphorn@gmail.com

Tél : 02.98.53.70.90
Portable : 06.07.54.90.29
auto-ecole-quimper.com

Du lundi au mercredi : 09h00 - 12h00

Jeudi : Fermé
Vendredi : 09h00 - 12h00
Samedi : Fermé